

ÉCOLE DOCTORALE N° 188
Histoire moderne et contemporaine

ÉTABLISSEMENTS
Sorbonne Université
École nationale des Chartes

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jérôme Grévy, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jérôme GREVY, Université de Poitiers

Experts : Mme Marie-Hélène BARRIERE, Université Lumière - Lyon 2
M. Philippe JANSEN, Université Côte d'Azur
M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Jenny GRENOUILLEAU-RAFLIK

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FEVRIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Histoire moderne et contemporaine* (ED n°188) s'appuie sur cinq unités de recherche (UR) : deux unités mixtes de recherche (UMR 8596 Centre Roland Mousnier et UMR 8138 « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe »), la Fédération de recherche « Histoire et archéologie maritimes » (FED 3124), et deux équipes d'accueil (EA 3550 Centre d'histoire du XIXe siècle et EA 3624 Centre Jean Mabillon de l'École des chartes). En partenariat avec l'ED *Histoire* de Paris I, qui regroupe les chercheurs spécialistes des mêmes champs d'étude, a été obtenu en 2012 le LabEx, « Écrire une Histoire Nouvelle de l'Europe » (EHNE). En outre, les UR de l'ED *Histoire moderne et contemporaine* gèrent plusieurs programmes financés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Cette ED favorise la coopération entre histoire moderne et histoire contemporaine, notamment en histoire des relations internationales et de la défense. Les chercheurs de l'école collaborent avec ceux de l'ED *Mondes anciens et médiévaux* et de l'ED *histoire de l'art et archéologie*. Des relations fortes existent avec les différents services d'archives (Archives nationales, Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Service Historique de la Défense), comme avec des organismes de recherche liés notamment au monde de la défense (Musée de la Marine, Gendarmerie) qui fait de l'ED un des lieux de concentration de chercheurs travaillant sur l'histoire de la défense.

En 2016-2017, cette école accueillait 172 doctorants encadrés par 24 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger la recherche (HDR).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED *Histoire moderne et contemporaine* revendique son caractère monodisciplinaire associant époques moderne et contemporaine, qui résulte de la fusion en 2000 de deux écoles dont les champs chronologiques étaient distincts. La notoriété des professeurs qui composent les UR partenaires est à l'origine de la forte attractivité des équipes de recherche et, par voie de conséquence, de l'école doctorale. Les axes prioritaires de recherche sont l'histoire des relations internationales aux époques moderne et contemporaine, l'histoire de l'Europe et des relations entre l'Europe et le reste du monde, l'histoire de l'État et des élites politiques, l'histoire culturelle et religieuse du XVI^e siècle à nos jours, l'anthropologie historique y compris à travers l'étude des écrits du for privé, l'histoire économique, des entreprises et des technologies, l'histoire des guerres, de la défense, du renseignement et de la sécurité, l'histoire des sciences et des savoirs.

La direction et la direction-adjointe sont assurées en alternance et en complémentarité par un contemporainiste et un moderniste. Les directeurs de thèse membres du Conseil de l'ED représentent les différentes UR de rattachement. Les personnalités extérieures, qui travaillent dans les domaines de la conservation et de l'édition, ont été choisies pour le soutien qu'elles pourraient apporter aux doctorants. En conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, le Conseil est composé de 26 membres, issus des deux établissements de tutelle, deux BIATSS et cinq représentants des doctorants ; il se réunit trois fois par an. En outre, pour la gestion des affaires courantes, un Bureau regroupe le directeur, le directeur-adjoint et un représentant de chaque laboratoire.

L'ED *Histoire moderne et contemporaine* est localisée à la Maison de la Recherche (28 rue Serpente) où elle dispose de deux bureaux, dont l'un est occupé par la responsable administrative, qui travaille à plein temps pour l'ED, et l'autre par le directeur. Les UR partenaires sont réparties sur trois sites : la Maison de la recherche, la Sorbonne et l'École des chartes. Le budget (21 571 € en 2016) a diminué d'un tiers en cinq ans en raison des économies qui ont été réalisées par l'établissement et des nouveaux modes de calcul établis

pour le financement de la recherche et la répartition des crédits. L'ED consacre la plus grande part de son budget (2/3) aux frais de déplacement de ses doctorants.

L'ED *Histoire moderne et contemporaine* accorde une grande importance à l'information de ses doctorants, laquelle est diffusée par le canal des pages web de l'école (site de l'Université), la diffusion des messages par courriels, et l'affichage d'informations sur un panneau dédié à la Maison de la Recherche. Une brochure portant sur l'offre de formation est imprimée et mise en ligne. Depuis 2010, une lettre annuelle d'information sur les formations, les séminaires, les conférences et les colloques a été lancée. Un effort particulier est également fait en matière de diffusion des informations concernant les aides et financements divers. En outre, les représentants des doctorants qui siègent au sein du Conseil de l'ED ont mis en place une page Facebook d'information, qu'ils gèrent entièrement.

Les sujets des recherches sont proposés en accord avec les directeurs de thèse, et la direction de l'ED les valide. Le Conseil de l'ED organise la sélection des candidats aux contrats doctoraux selon deux principes affirmés par sa direction lors de l'entretien avec le comité Hcéres : publicité et ouverture. Pour autant, en raison de l'excellence des candidatures spontanées, cette école doctorale ne souhaite pas publier préalablement de thématiques prioritaires de recherche. Un jury est composé des directeurs de thèse relevant de l'ED, qu'ils soient ou non membres de son Conseil. Tous les candidats à un contrat doctoral, qui ont au préalable déposé un projet de thèse et un CV, sont auditionnés pendant une vingtaine de minutes. La mention B au master est exigée. En vue des recrutements dans le monde académique, les contrats doctoraux sont prioritairement accordés à des agrégés (cinq sur six). Par conséquent, l'ED n'a pas mis en place un seuil de financement.

Le nombre de contrats oscille entre six et huit selon les années. La plupart des doctorants qui s'inscrivent en thèse ont en parallèle une activité professionnelle, notamment dans l'enseignement secondaire, mais aussi dans les musées, les services d'archives, l'administration ou l'armée. Un certain nombre de doctorants bénéficient de bourses des Écoles ou établissements français à l'étranger (École française de Rome, Casa Velázquez, Centre français de Jérusalem, Institut Historique Français en Allemagne, Maison française d'Oxford). Le recours aux CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) ne paraît pas à l'ED un moyen efficace de financer davantage de thèses en raison du risque d'abandon en cours de contrat. Cette politique peut priver les doctorants de possibilités d'insertion mieux diversifiées.

L'attractivité internationale est conséquente, avec 61 doctorants étrangers sur 172, soit 35 % de l'effectif. Elle résulte notamment de partenariats privilégiés établis par Paris IV avec l'Université de Remnin (Pékin) et les Collèges universitaires français de Moscou et Saint-Pétersbourg. 28 thèses sont inscrites en cotutelle, soit 16,2 % du total ; elles concernent 14 pays différents, essentiellement situés en Europe. Ces cotutelles résultent de démarches individuelles des directeurs de thèse, que l'ED accompagne au moment de l'élaboration de la convention.

Le cadre institutionnel nouveau qu'offre Sorbonne Université pourrait ouvrir des perspectives de collaboration avec d'autres disciplines, notamment avec les sciences dites exactes, mais rien de précis ne semble encore avoir été prévu.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED *Histoire moderne et contemporaine* compte 34 directeurs de thèse potentiels. Il existe une forte disparité entre les UR partenaires de l'ED et les enseignants-chercheurs, qui tient aux champs de spécialité. Depuis plusieurs années, l'ED a mis en œuvre une politique de réduction du nombre de thèses encadrées par certains directeurs - le maximum est désormais fixé à dix doctorant/encadrant - et de réduction de la durée des thèses. L'école accueille de 170 à 180 doctorants, en recrute une trentaine chaque année et organise un nombre équivalent de soutenances (le nombre d'abandons relevés sur le contrat quinquennal est très faible). L'équilibre entre les femmes et les hommes est respecté.

Les doctorants participent au séminaire de leur directeur et assiste aux colloques et journées d'études qui sont en adéquation avec leur thématique de recherche. Ils s'identifient par conséquent plus à leur laboratoire qu'à l'ED. Au début de la thèse, ils élaborent un programme individuel de formation (PIF) en accord avec leur mentor et le directeur de l'ED. Il bénéficie du vaste catalogue de formations proposé par l'établissement. L'ED accorde liberté de choix et confiance à ses doctorants et les encourage à noter les formations suivies dans leur portfolio. Les contractuels ont la possibilité de s'inscrire à une formation à

l'enseignement supérieur. Lors de l'entretien avec le comité Hcéres, les doctorants présents (une quinzaine, dont une faible représentation des doctorants étrangers) ont dit combien ils appréciaient cette souplesse.

L'ED *Histoire moderne et contemporaine* apporte une aide à la publication d'articles dans des revues à comité de lecture ou de livres. Elle a fondé une revue en ligne « *Enquêtes* », qui a pour vocation d'accueillir des articles proposés par ses doctorants. Lors de leur audition, les doctorants ont signalé que cette revue avait eu du mal à s'imposer. C'est pourquoi, désormais, le Conseil de l'ED a rendu obligatoire de proposer un article au cours des études doctorales. Deux doctorants sont secrétaires de rédaction.

L'école a organisé les comités de suivi individuel de ses doctorants, en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016. Les membres des comités de suivi sont désignés par les directions des équipes de recherche et leur choix est validé par le directeur de l'ED. Ces comités suivront les doctorants jusqu'à la fin de leur thèse. Les doctorants doivent adresser aux membres de leur comité de suivi un rapport faisant état de la problématique retenue, des sources et de la bibliographie de l'avancement de leurs recherches. Puis un rendez-vous est pris pour l'entretien, en présentiel ou par visioconférence.

L'entretien entre le comité Hcéres et les doctorants de l'ED fait apparaître que ceux-ci apprécient l'aide substantielle pour les déplacements qui leur est accordée. En revanche, un espace qui leur serait spécifiquement dédié fait cruellement défaut. Le fait que bon nombre d'entre eux soit professeur dans l'enseignement secondaire ne permet pas non plus de favoriser les rencontres informelles. Il ne semble pas que l'ED occupe une place primordiale dans le parcours doctoral. La relation avec le directeur de thèse et avec le laboratoire de rattachement, donc la période concernée par la recherche, sont primordiaux.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et des Parcours (OIPP) de Sorbonne Université procède à des enquêtes régulières sur le devenir des docteurs, dont le taux de réponses est assez satisfaisant (l'enquête portant sur 97 docteurs ayant soutenu entre 2011 et 2013, a collecté 81,4 % de réponses) et permet de conclure à la représentativité des données recueillies. La politique sélective de recrutement des doctorants a un effet positif sur la poursuite de carrière des diplômés. Tandis que certains agrégés retournent dans l'enseignement secondaire, 1/3 deviennent maîtres de conférences au bout de cinq ans tandis que quelques-uns deviennent professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles. L'ED garde contact avec ses docteurs, s'intéresse à leur qualification et leurs publications, leur adresse aussi toute information susceptible de les concerner (appels à communications, proposition de contrats post-doctoraux, prix de thèse).

Interrogés lors des entretiens avec le comité Hcéres sur la possibilité d'informer et de préparer ses doctorants à d'autres débouchés que l'enseignement et la recherche, ni la quinzaine de doctorants présents – à l'exception d'un seul – ni l'équipe de direction n'ont semblé considérer que cette tâche relevait du rôle de l'ED, qui devait selon eux se consacrer essentiellement à accompagner les doctorants jusqu'à la soutenance. Ce parti pris, en décalage avec la volonté ministérielle, peut sembler regrettable car l'excellence de la formation doctorale assurée par l'ED pourrait contribuer à valoriser les compétences des docteurs en sciences humaines en dehors du monde académique.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'ED ne signale pas qu'un dispositif formalisé d'autoévaluation ait été prévu. La direction de l'école souligne l'excellence de son bilan. Elle demande sa reconduction à l'identique tout en formulant dans son projet plusieurs engagements, qui implicitement admettent la nécessité de faire évoluer la formation proposée jusqu'à ce jour :

- limitation du nombre des thèses par directeur ;
- diminution de la durée des thèses, qui nécessite une adaptation des sujets (le dossier fourni estime qu'ils seront « moins ambitieux ») ;
- renforcement de l'accompagnement des doctorants, grâce notamment à des enquêtes visant à cerner leurs besoins ;
- association des maîtres de conférences à l'encadrement des doctorants ;
- renforcement de la formation, notamment en rendant certaines d'entre elles obligatoires ;

- engagement, dans le cadre de Sorbonne Université, à prendre part à l'organisation des *Doctoriales* et au Salon Entreprises destiné aux doctorants en Sciences humaines et sociales ;
- développement de la revue *Enquêtes* afin d'encourager les doctorants à publier.

APPRÉCIATION GLOBALE

Les spécialités et la réputation de ses chercheurs, sa politique rigoureuse de sélection et la renommée de la Sorbonne permettent à l'ED *Histoire moderne et contemporaine* de recruter des doctorants dont les travaux sont de très grande qualité et l'insertion dans le monde académique remarquable. Il peut toutefois sembler regrettable que cette notoriété ne soit pas davantage mise à profit de l'accompagnement vers d'autres débouchés professionnels.

Lors de l'entretien qui a clôturé la visite, la direction de l'école doctorale a insisté sur la philosophie de la formation doctorale qu'elle entend mettre en œuvre : conduire les thèses à soutenance et qu'elles soient de taille respectable. Forte de son bilan et son attractivité, l'équipe de direction assume sa politique d'excellence et souhaite préserver ce qu'elle considère être le modèle de la thèse française.

• Points forts

- Cohérence de l'adossement scientifique.
- Accompagnement et financement des projets – notamment la mobilité - des doctorants.
- Attractivité nationale et internationale conséquente de l'école.
- Projets de collaboration interdisciplinaire, notamment autour de l'histoire des sciences (en partenariat avec la Faculté des sciences de Sorbonne Université).

• Points faibles

- Absence de locaux dédiés aux doctorants.
- Faible identité de l'ED.
- Peu de considération pour les débouchés en-dehors du domaine académique.
- Les modalités de validation des formations disciplinaires ne sont pas clairement établies.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- Mettre en place des formations spécifiques au secteur.
- Établir des liens interactifs avec l'École des chartes. En effet, les spécificités de cette structure pourraient donner lieu à des formations ou des moments de rencontre profitables à l'ensemble des doctorants de l'ED.
- Développer les collaborations interdisciplinaires, par exemple autour de l'histoire des sciences.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Aménager/attribuer des locaux pour les doctorants.
- Accorder la possibilité de créer un site internet autonome.
- Élargir les horaires des formations pour les adapter aux contraintes des doctorants salariés.
- Délivrer une carte de la Sorbonne aux doctorants de l'École des Chartes (et réciproquement).

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Institut de Formation Doctorale
0144274293

21 rue de l'école de médecine
Boîte courrier 1517
muriel.umbhauer@sorbonne-
universite.fr

sorbonne-universite.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 09 juillet 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES, ED 188 - Histoire moderne et contemporaine

Monsieur le Directeur,

Sorbonne Université remercie le comité de visite du travail effectué et de la qualité des échanges. Elle constate avec satisfaction que le comité reconnaît la richesse et la qualité de l'adossé scientifique de cette École Doctorale qui contribuent à son rayonnement national et international.

Sorbonne Université prend bonne note des points à améliorer. Elle sera attentive à faire évoluer l'offre de formation proposée par le collège doctoral afin qu'elle réponde au mieux aux besoins des doctorants. Dans la mesure de ses moyens, elle mettra à disposition des locaux dédiés pour les doctorants et permettant le travail collaboratif. Il est également prévu qu'une Charte du Doctorat renouvelée soit mise en application en 2019.

Jean Chambaz
Président

